

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



06129142

Déposé au greffe du Tribunal de
commerce de Tournai, le

01 AOUT 2006
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2006 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0422.225.756
Dénomination
en entier UNISEM
Forme juridique société anonyme
Siège rue de Pont, 33, 7500 TOURNAI

Objet de l'acte : Augmentation de capital

Texte Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Paul-Emile GENIN, à Tournai, le treize juin 2006, enregistré à Tournai 2 le quinze juin 2006 vol. 272 fol. 46 case 13 rôle un renvoi sans reçu vingt-cinq euros (25 EUR) signé le receveur DENAGE Olivier, que S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme UNISEM, ayant son siège à Tournai, 33, rue de Pont, inscrite au registre des personnes morales sous le n° 422.225.756, constituée suivant acte reçu par le Notaire soussigné, le vingt et un décembre mil neuf cent quatre vingt un, publié aux annexes au moniteur Belge du quatorze janvier mil neuf cent quatre vingt deux sous le n° 127-11, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du quatre novembre deux mille trois publiée aux annexes au moniteur belge du huit mars deux mille quatre sous le n° 04039406.

BUREAU

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane DELAUTRE-DROUILLON
à dix-sept heures.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie CARLIER.
Tous deux ci-après plus amplement nommés.

Les autres administrateurs sont également ici présents ou représentés, en leur qualité d'actionnaires.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents ou représentés les associés détenant l'entiereté du capital social de trente sept mille cent quatre vingt quatre euros trois cents (37.184,03 Eur-), représenté par mille cinq cents parts sociales sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il est justifié à l'instant par la production du registre des associés.

1° Monsieur Stéphane DELAUTRE-DROUILLON, demeurant à Tournai, Grand Place 31, titulaire de 1.489 (mille quatre cents quatre-vingts neuf) actions

2° Monsieur Daniel ROQUES, demeurant à Nivau Le Fuselier (France), « Le Tertre », BP 20, titulaire de 10 actions

3° Madame Stéphanie CARLIER, demeurant à Tournai, rue de Pont 35, titulaire de 1 action.

PROCURATIONS

Les prénommés sous 2.

Sont représentés en vertu de procurations ci-annexées

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes à l'unanimité :

RÉSOLUTION UNIQUE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de vingt-quatre mille trois cent quinze euros et nonante-sept cents (24.315,97 EUR), pour le porter de trente sept mille cent quatre vingt quatre euros trois

Mentionner sur la dernière page du volet B.

Au recto.

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers.

Réserve
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2006 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

cents (37 184,03 Eur à soixante et un mille cinq cents euros (61 500 EUR) par incorporation de réserves disponibles, sans création de parts sociales nouvelles

Le montant des réserves disponibles est ainsi diminué de vingt-quatre mille trois cent quinze euros et nonante-sept cents (24 315,97 EUR)

En conséquence, l'article 5 devient .

Le capital social est fixé à la somme de soixante et un mille cinq cents euros (61 500 EUR) et est représenté par mille cinq cents parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/mille cinq centième du capital

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Pièces jointes : expédition, statuts coordonnés